

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE RECRUTE DES PUÉRICULTRICES

LE CONSEIL GÉNÉRAL MULTIPLIE SES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil général du Val-de-Marne a développé une politique dynamique de prévention et de développement des modes d'accueil de la petite enfance. Ainsi, un enfant val-de-marnais sur deux est suivi en centre de PMI (Protection maternelle et infantile) et plus de 4 500 enfants, âgés de 0 à 3 ans, sont accueillis dans l'une des 76 crèches départementales. Ces politiques sont menées au quotidien par les 2 300 professionnels départementaux de l'enfance.

Le Conseil général veille tout particulièrement à leurs conditions de travail, à leur formation et à leur évolution professionnelle.

Les puéricultrices exercent leur métier au sein des services du Département :

- 76 crèches départementales,
- 54 centres départementaux de PMI,
- 1 pouponnière au sein du foyer départemental de l'Enfance de Sucy-en-Brie.

VOS MISSIONS

Au sein d'une crèche

...✂ Vous êtes responsable de la **qualité du service rendu** aux familles, de celle de l'accueil des enfants, de leur sécurité physique, affective et psychique, au sein de la structure.

...✂ Vous assurez l'**accueil** au quotidien (repas, soins, sommeil, activités).

...✂ Vous élaborez et mettez en œuvre avec l'ensemble de l'équipe, le **projet d'établissement** correspondant aux besoins des enfants et des familles accueillies dans le cadre des orientations départementales.

Encadrement et communication

...✂ Vous impulez une réflexion et une dynamique d'équipe en organisant régulièrement la **concertation** au sein de l'établissement.

...✂ Vous gérez le **personnel et les stagiaires** (horaires, congés, remplacements, formation, évaluation).

...✂ Vous accueillez et informez les familles en recherche d'un mode d'accueil et participez aux **comités d'admissions**.

...✂ Vous organisez et animez des **réunions avec les parents**.

...✂ Vous participez à l'animation des **conseils de crèches**.

...✂ Vous développez le **partenariat** avec les autres structures locales.

Santé

...✂ Vous faites respecter les **règles d'hygiène**.

...✂ Vous veillez à l'équilibre nutritionnel, diététique et à la qualité de préparation des **repas**.

...✂ Vous mettez en œuvre les **protocoles médicaux adaptés**, en lien avec le médecin de la crèche.

...✂ Vous vous assurez personnellement de l'**état de l'enfant** en cas d'inquiétude sur sa santé et vous prenez les mesures adéquates.

...✂ Vous gérez le matériel d'urgence et la **pharmacie** en lien avec le médecin de la crèche.

...✂ Vous participez à la mise en œuvre d'actions d'éducation et de **promotion de la santé des enfants** accueillis et de leur famille.

Gestion

...✂ Vous assurez la gestion de la structure en lien avec les services du Conseil général.

Au sein d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Vous assurez :

...✂ la **gestion du centre de PMI** et de l'équipe : information, commandes, fonctionnement, investissement, organisation des congés ;

...✂ les **visites à domicile** dans le cadre des activités de prévention du service de PMI, visites des nouveau-nés, et guidance parentale.

...✂ Vous **coordonnez l'ensemble des activités** du centre de PMI : accueil des familles, consultations et diverses activités, etc.

...✂ Vous participez aux missions d'**agrément des assistantes maternelles** dans le cadre du suivi à domicile de l'assistante maternelle et des enfants accueillis.

...✂ Vous animez des **actions de prévention médico-sociales** : actions collectives, groupes de femmes, d'assistantes maternelles, de soutien à la parentalité.

Au sein de la pouponnière du foyer départemental de l'enfance de Sucy-en-Brie

Vous favorisez avec les autres personnels éducatifs et sociaux, le développement et l'épanouissement des jeunes enfants. Vous concourez à leur socialisation.

Où travaillent les puéricultrices du Val-de-Marne

Une formation

Le diplôme d'État de puéricultrice se prépare en un an dans les écoles spécialisées de puériculture.

Un diplôme

La formation est sanctionnée par le diplôme d'État de puéricultrice. L'accès au concours d'entrée est ouvert aux titulaires du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme ou aux étudiants attestant qu'ils sont inscrits en dernière année d'études conduisant à l'un de ces diplômes, leur admission définitive étant subordonnée à son obtention.

Un concours

Les lauréats du diplôme de puéricultrice ont obligation de passer un concours sur titre pour être titularisés dans la fonction publique territoriale.

VOTRE CARRIÈRE AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE

Des avantages

... 35 jours de congés annuels

... RTT

... Prestations sociales : centres de vacances, chèques vacances, bourses d'études, prêts d'honneur.

... Logements sociaux, sous conditions.

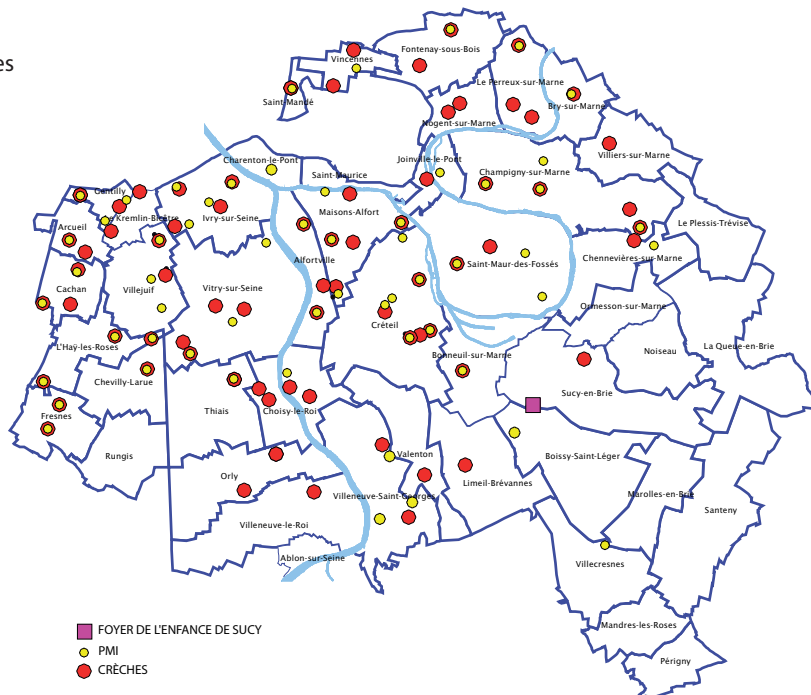
... Formation continue

La collectivité favorise :

- l'accès à une formation continue dans le domaine de la petite enfance par le **Centre professionnel et de pédagogie appliquée (CPPA) du Département** ;
- l'accès aux différents **stages organisés par le CNFPT** (Centre national de la fonction publique territoriale) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale ;
- l'accès à des **stages auprès d'organismes extérieurs** et autres possibilités de formations longues ;
- l'accès à des **formations** organisées régulièrement au Conseil général, liées spécifiquement à la fonction ou généralistes (régie, informatique, mise en place de la méthode HACCP pour les cuisines de crèches) ;
- l'accès à un centre départemental de ressources et de formation qui permet de préparer un concours ou une évolution professionnelle.

... Mobilité

Possibilités de mobilité inter-crèches, au sein de la direction de la Protection maternelle et infantile et à la pouponnière du foyer départemental de l'enfance de Sucy-en-Brie.



Contact

Conseil général du Val-de-Marne
Direction des Ressources humaines
Hôtel du Département
21-29 avenue du Général-De-Gaulle
94054 Créteil Cedex